

LISTE NON-EXSHAUTIVE DES ACTIVITES SO

A : Opérations aériennes militaires :

- Opérations défensives et offensives.
- Mission de défense anti-aérienne.
- Vols en formation.
- Vols en RTBA.
- Vols AAR.
- Vols de permanence opérationnelle « MASA ».
- Vols « AWACS ».
- Opérations navales (porte avion, ASSP...).
- Vols de RESCO / CSAR.
- Tout autre vol ou activité de type militaire ou apparent.

B : Travaux aériens ou vols spéciaux :

- Vols SMUH / SAR / EVASAN / MEDEVAC / HOSP.
- Vols de lutte contre les incendies.
- Opérations de treuillage / sling / construction / etc...
- Vols offshore (station pétrolière, bateaux).
- Vols de secours en montagne, avalanche.
- Meetings aériens, show, display.
- Vols de parachutage civils ou militaires.
- Vols de cartographie ou d'observation aérienne.

C : Vols de police, gendarmerie, douanes.

D : Vols à haut risques :

- Vols de secours aux animaux, transport d'animaux, etc...
- Vols d'épandage, ou de parachutage d'objets.

E : Tout autres vols, activités ou opérations ne rentrant pas dans le cadre civil ou des SARPS de l'OACI :

- Vols de recherche scientifique.
- Vols de recherche météorologique.
- Vols d'essai et de réception (pouvant être réalisés sous étiquette militaire).
- Vols techniques, d'acceptation, en dehors du domaine de vol.
- Vols à sensations ex zéro G.
- Vols de calibration.

Ces informations sont issues des règles opérations spéciales IVAO HQ.
SO_Regulations.1.1.1